

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/ONU-creation-IPBES-GIEC-Biodiversite-Plate-forme-scientifique-politique-intergouvernementale,3138.html>

Lancement officiel de l'IPBES par l'assemblée générale
des Nations Unies

L'ONU donne son feu vert à la création de l'IPBES, le GIEC de la biodiversité

- Planète - Contribution Ecologique -



Date de mise en ligne : mardi 21 décembre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Dans la continuité de la Conférence de Nagoya et au terme d'une année 2010 décrétée *année internationale de la biodiversité*, l'Assemblée

générale des Nations-Unies a donné, ce lundi 21 décembre, un feu vert à la poursuite du processus de création de l'IPBES, plateforme intergouvernementale scientifique et politique dédiée à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques. Voulu par les scientifiques, l'IPBES doit être l'équivalent du Groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur l'évolution du climat (GIEC), chargé d'éclairer les décideurs sur le réchauffement de la planète. Bien que moins médiatisée, la question de la perte de la biodiversité est aujourd'hui capitale. De nombreux scientifiques estiment que la Terre se trouve à la veille de la sixième grande vague d'extinction de son histoire. Et selon l'ONU, le rythme actuel de perte d'espèces dû aux activités humaines est "plus de 100 fois supérieur à celui de l'extinction naturelle". Une espèce d'amphibien sur trois, plus d'un oiseau sur huit, plus d'un mammifère sur cinq et plus d'une espèce de conifère sur quatre sont aujourd'hui menacés d'extinction au niveau mondial.

"A l'image du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), cette plateforme, particulièrement défendue par la France, sera une véritable interface mondiale entre la science et les décideurs. On ne pouvait imaginer plus belle conclusion à l'année de la biodiversité que la création de l'IPBES par l'ONU. Cette résolution constitue le point de départ pour favoriser une meilleure prise en compte de la protection de la biodiversité dans toutes nos politiques publiques" s'est réjouie Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

"C'est une excellente nouvelle, les réticences politiques sont terminées, maintenant il faut retourner à la construction du système", confirme Lucien Chabason, conseiller auprès de la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI).

Dès 2005, lors de la conférence internationale "Biodiversité, science et gouvernance" qui s'est tenue à Paris à l'UNESCO, la France a proposé la mise en place d'un mécanisme scientifique international capable de répondre, dans le domaine de la biodiversité, aux besoins des gouvernements, sur le modèle du GIEC dans le domaine du climat.

La biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes sont complexes et difficiles à appréhender. L'érosion des espèces animales comme végétales est souvent silencieuse, peu perceptible et ses effets à long terme, comme la diminution des stocks de poissons ou la disparition des insectes pollinisateurs, sont parfois irréversibles. Les nombreux services rendus par la biodiversité pour le bien être de l'humanité ne sont pas substituables.

La complexité des phénomènes en jeu rend cruciale l'existence d'un mécanisme international permettant à la communauté scientifique d'éclairer les décideurs politiques et le grand public sur les enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques liés à la préservation de la nature.

L'IPBES a reposé sur l'implication et le dynamisme de la communauté scientifique française et internationale, et une mobilisation interministérielle sans faille. Tout d'abord portée par l'Union Européenne, cette initiative a ensuite été longuement débattue au niveau des Nations-Unies. La résolution d'aujourd'hui de l'Assemblée générale des Nations-Unies, qui a fait l'objet de difficiles négociations à New-York (les pays du sud, Brésil en tête, craignaient un processus contrôlé par le nord et une entrave potentielle à leur développement), est une avancée notable en faveur de la protection de la biodiversité. C'est l'adoption à Nagoya, en octobre, d'un accord organisant le

L'ONU donne son feu vert à la création de l'IPBES, le GIEC de la biodiversité

partage des bénéfices tirés par certaines industries des ressources génétiques des pays du sud qui a permis de lever les dernières réticences, selon Salvatore Arico, expert en biodiversité au sein de l'UNESCO, associée à cette plate-forme.

La prochaine étape aura lieu en février 2011, à Nairobi (Kenya), quand les différents ministres de l'Environnement réunis à l'occasion du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement donneront leur aval à l'organisation de la première réunion plénière de l'IPBES, qui devrait avoir lieu d'ici juin 2011. C'est pendant cette réunion que seront définies ses modalités de fonctionnement et le lieu où sera hébergé son secrétariat.